

# AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI - I2

REPORTING

Communication  
Publicitaire

28/02/2022

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 97 243,17 ( EUR )  
Date de VL et d'actif géré : 28/02/2022  
Actif géré : 1 475,70 ( millions EUR )  
Code ISIN : FR0013455359  
Indice de référence :  
**100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)**

## Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'équipe de gestion investit dans une sélection d'obligations émises par des entreprises qui répondent aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de titres. Elle est adossée à une équipe d'analystes extra-financiers qui s'appuie sur l'expertise d'agences de notation spécialisées.

## Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

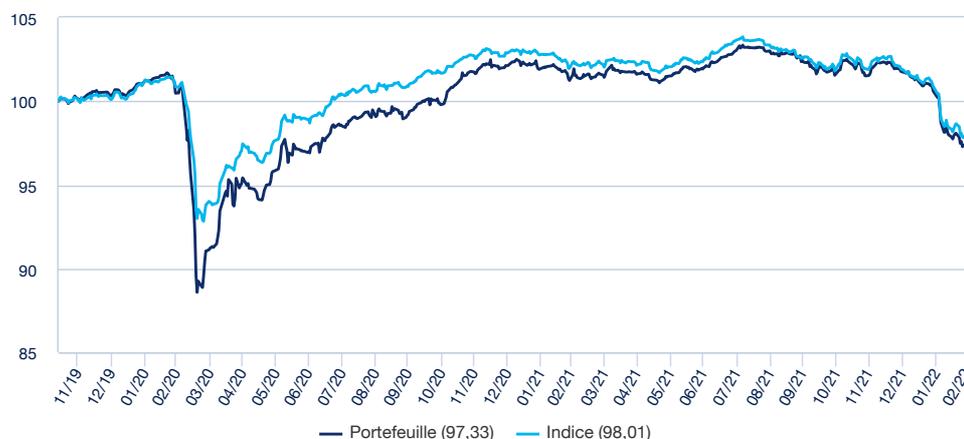
Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Label ISR



## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	-	-	12/11/2019
<b>Portefeuille</b>	-4,33%	-2,96%	-4,17%	-3,85%	-	-	-2,67%
<b>Indice</b>	-3,80%	-2,51%	-3,91%	-3,87%	-	-	-1,99%
<b>Ecart</b>	-0,53%	-0,44%	-0,26%	0,02%	-	-	-0,68%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Portefeuille</b>	-0,37%	1,78%	-	-	-
<b>Indice</b>	-0,97%	2,77%	-	-	-
<b>Ecart</b>	0,60%	-0,99%	-	-	-

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
<b>Sensibilité <sup>1</sup></b>	4,18	4,89
<b>Notation moyenne</b>	BBB-	BBB
<b>Taux de rendement</b>	1,68%	1,26%
<b>SPS <sup>3</sup></b>	7,75	7,66
<b>Spread moyen <sup>2</sup></b>	179	143
<b>Nombre de lignes</b>	167	3 394

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

<sup>2</sup> Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

<sup>3</sup> SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	2,81%	-	-
<b>Volatilité de l'indice</b>	2,88%	-	-
<b>Tracking Error ex-post</b>	0,67%	-	-
<b>Ratio d'information</b>	0,36	-	-
<b>Ratio de Sharpe</b>	-1,19	-	-

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-12,90%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	245
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-9,20%
<b>Meilleur mois</b>	04/2020
<b>Meilleure performance</b>	4,59%

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

L'évolution du marché obligataire en février s'est faite en deux temps. Celui-ci s'est d'abord focalisé sur un resserrement généralisé des politiques monétaires : les indicateurs de prix CPI ont continué de surprendre à la hausse aux Etats-Unis, comme en Europe (à respectivement 7.5% et 5.1%) alimentant les anticipations d'un durcissement plus rapide que prévu des politiques monétaires. Dans ce contexte, les taux ont poursuivi leur ascension, le 10 ans US dépassant les 2% et le Bund le niveau de 0.30% (une première depuis 2019). Puis, à partir du 11, le marché s'est focalisé sur les tensions grandissantes entre la Russie et l'Ukraine, débouchant sur un conflit armé le 23. Dès-lors, si les statistiques économiques font état d'une croissance solide, de marchés de l'emploi dynamiques et de chiffres d'inflation toujours élevés, le conflit entre la Russie et l'Ukraine modifie le contexte et renforce la hausse des prix énergétiques et l'incertitude, ce qui pourrait enrayer la normalisation attendue des politiques monétaires. D'ailleurs, la recherche de sécurité s'est traduite en fin de mois par des arbitrages d'actifs risqués vers les taux « sans risque » : les taux américain et allemand à 10 ans ont reflué de 21 pb et 17 pb respectivement par rapport à leurs plus hauts du mois, pour atteindre 1,82% pour le 10 ans US et 0,135% pour le taux à 10 ans allemand.

Sur le plan macroéconomique, l'impact le plus marquant de cette crise concerne l'envolée des anticipations d'inflation à court terme : les prix du pétrole comme du gaz s'envolent sur fond de rupture d'approvisionnement depuis la Russie, et poussent à la hausse les anticipations, de +60 pb à 2 ans et de +36 pb à 5 ans. Les révisions des prévisions d'inflation affectent essentiellement la partie courte par un effet « mécanique » alors que l'inflation de moyen/long terme incorpore une probabilité importante de ralentissement marqué de la croissance sous l'effet de la baisse du pouvoir d'achat. Ce dilemme entre une inflation plus haute, et plus longtemps, et l'effet négatif induit sur la croissance se retrouve au cœur des interrogations des banques centrales : est-ce de nature à repousser ou au contraire invalider la remontée annoncée des taux ? Question importante pour la direction des taux mais plus encore pour la forme de la courbe. Ainsi, les inconnues sur les retombées de cette crise pourraient amener les Banques Centrales à différer toute décision importante autre que celle nécessaire au maintien de la stabilité financière. Les réunions du mois de mars seront particulièrement scrutées.

Dans ce contexte, les spreads de crédit Euro IG se sont élargis de 33 points de base pour atteindre 148 points de base. La performance a été affectée négativement à la fois par l'élargissement des spreads et par la flambée des rendements souverains (le rendement du Bund 5Y augmentant de 29bps à -0,19% et le Bund augmentant de 9bps à 0,10%). Le marché a affiché une baisse de -2,69% (-1,87% de performance relative contre les bons du trésor à durée équivalente).

Sans surprise, les actifs à bêta élevé ont souffert, mais dans une moindre mesure que les actions (EuroStoxx -5,92%), les AT1 bancaires, les hybrides d'entreprise et le haut rendement affichant une performance de -3,62%, -3,68% et -3,11% respectivement. Sur le plan sectoriel, les secteurs de l'énergie et des services publics, principaux concernés et impactés par le contexte actuel affichent respectivement une performance relative de -2,55% et de -2,13% contre les bons du trésor à durée équivalente.

Ainsi, la valorisation du fond a reculé de -2,97% sur le mois, non loin de son indice de référence à -2,51%. Nous avons continué à réduire le risque global du portefeuille. Le Beta est désormais proche de neutralité (1.01) et la sensibilité taux du portefeuille reste bien en-dessous de celle de l'indice (4.18 vs 4.89).

Nous avons notamment réduit notre exposition aux obligations à bêta élevé, en particulier les obligations hybrides d'entreprises et les obligations financières subordonnées, susceptibles de sous-performer à court terme. Enfin, nous allons nous concentrer sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

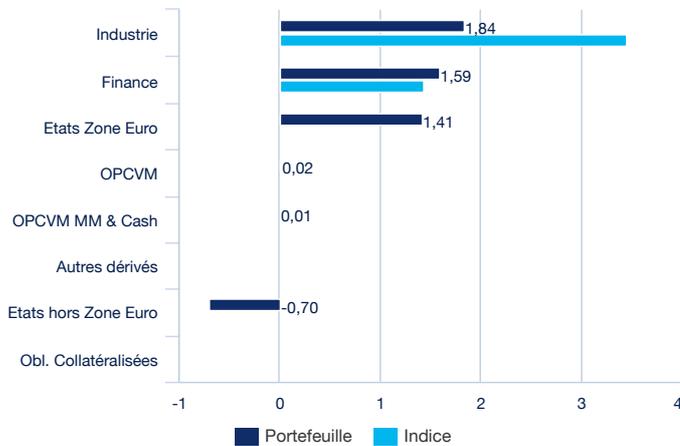
L'évolution des spreads de crédit dépendra largement de l'ampleur des nouvelles sanctions potentielles imposées par les gouvernements occidentaux à la Russie et des mesures de rétorsion de la Russie, en raison de leur impact sur le sentiment du marché et des consommateurs et du prix de l'énergie.

Notre faible intensité Carbone dans le portefeuille (156t de CO2 pour 1M de CA vs 244t pour le benchmark) nous a permis de moins souffrir du fort impact de la crise Ukrainienne sur le secteur Energétique.

L'indicateur social de diversité reste stable à 32,41% (vs 31,66% pour le benchmark).

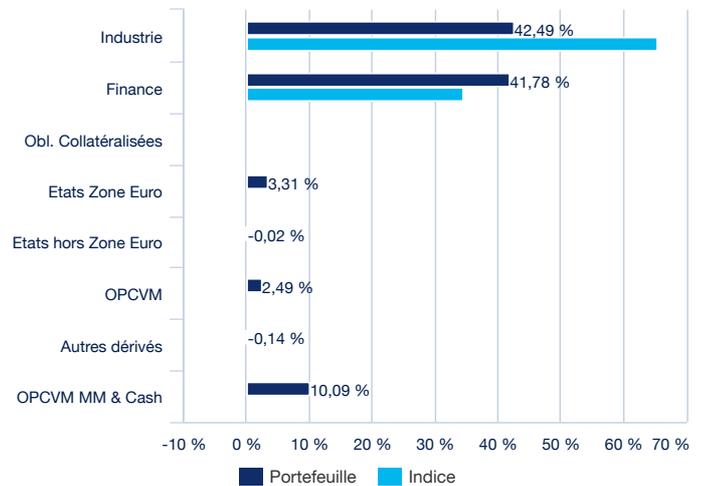
Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*



\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

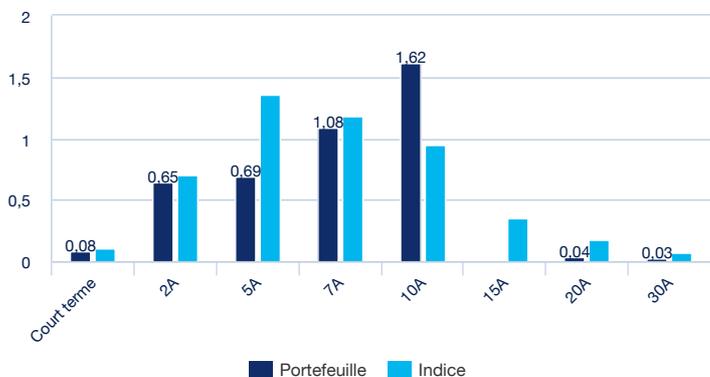
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (%) (Source : Amundi)

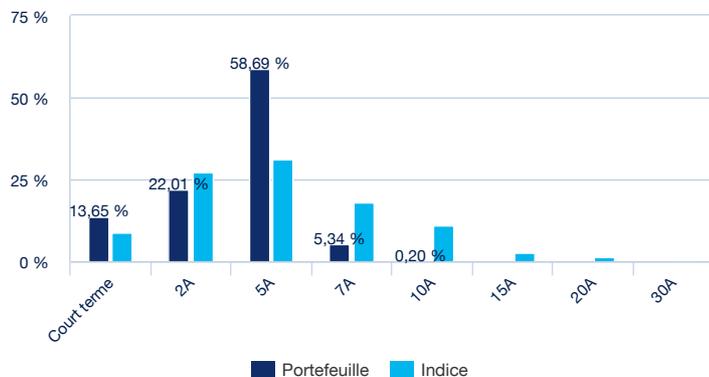


Répartition par maturités (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*

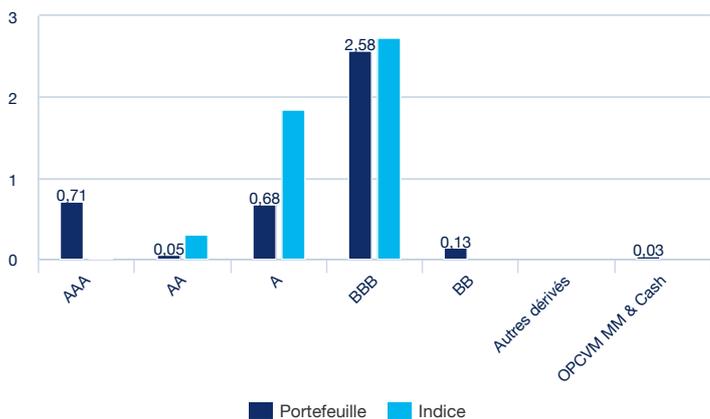


Dérivés inclus

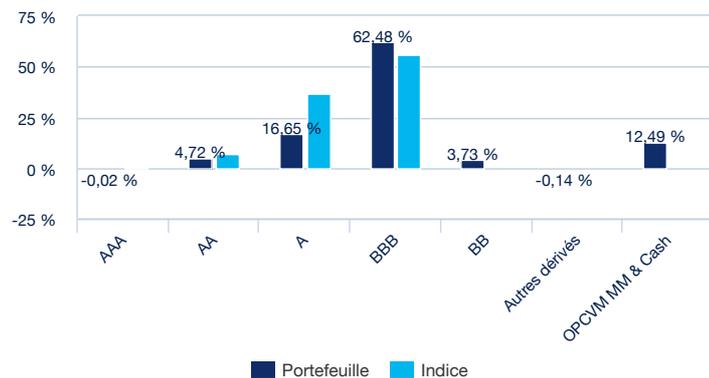
\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par notation (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*



Dérivés inclus

\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par devise

## OBLIGATAIRE ■

## Répartition par devise en sensibilité (Source : Amundi)



Ecart (P - I)

Principales surpondérations		Ecart (P - I)
Real-Estate		6,65%
Banques		5,05%
Banking AT1		4,93%
Etats Zone Euro		3,31%
Assurance Sub		1,93%
Principales sous-pondérations		Ecart (P - I)
Consommation		-7,38%
Chimie		-5,71%
Telecom/Techno		-5,45%
Banking SP		-4,37%
Biens d'équipement		-4,33%

## Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
<b>Emetteurs Etats</b>					
FINLAND	Etats Zone Euro	3,31%	0,00	0,00%	-
<b>Emetteurs hors Etats</b>					
JPMORGAN CHASE & CO	Finance	3,15%	0,12	0,15%	0,06%
BNP PARIBAS SA	Finance	2,95%	0,13	0,32%	0,11%
BANCO SANTANDER SA	Finance	2,36%	0,08	0,23%	0,06%
SOCIETE GENERALE	Finance	1,78%	0,07	0,18%	0,07%
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	1,70%	0,07	0,22%	0,05%
STELLANTIS NV	Industrie	1,68%	0,07	0,12%	0,03%
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	Industrie	1,66%	0,08	0,21%	0,13%
HSBC HOLDINGS PLC	Finance	1,64%	0,05	0,10%	0,03%
BPCE SA	Finance	1,54%	0,07	0,12%	0,06%
UBS GROUP AG	Finance	1,53%	0,06	0,07%	0,03%
BANK OF AMERICA CORP	Finance	1,51%	0,08	0,14%	0,06%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance	1,46%	0,04	0,12%	0,01%
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	Finance	1,41%	0,04	0,05%	0,10%
MORGAN STANLEY	Finance	1,38%	0,06	0,10%	0,05%
NE PROPERTY BV	Industrie	1,38%	0,07	0,20%	0,01%

## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	06/11/2019
Date de création de la classe	06/11/2019
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013455359
Souscription minimum: 1ère / suivantes	10 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,47% (prélevés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	15/12/2014: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E) 22/01/2004: 100.00% BLOOMBERG EURO - AGG CORPORATE X BBB 1-7 (E)

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « R ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

OBLIGATAIRE ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



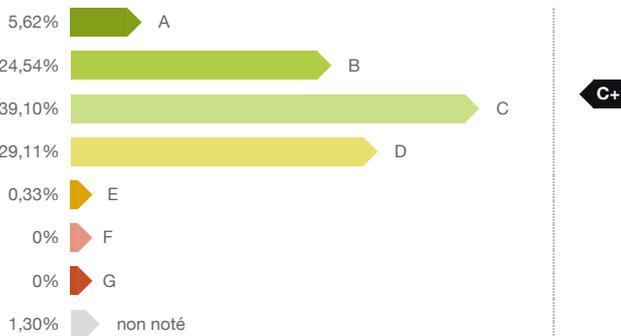
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G<sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille<sup>2</sup>

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille<sup>2</sup>



De l'univers de référence<sup>3</sup>



Evaluation par critère ESG

Environnement	B-
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C+

Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup>

Nombre d'émetteurs	118
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	98,70%

Label ISR



Focus Sectoriel

Secteur : Equipements électriques

L'électrification de l'économie nécessaire à la transition énergétique donne au secteur un rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur a un rôle clé à jouer pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que pour le développement et l'accès aux énergies bas-carbone. Cet enjeu d'une meilleure efficacité énergétique auquel le secteur peut répondre s'illustre également dans les solutions qu'il peut proposer au secteur du bâtiment. Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie et environ 1/3 des émissions de gaz à effets de serre dans le monde. Les technologies développées des équipementiers électriques permettent une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des consommations, ils améliorent la gestion quotidienne des bâtiments à travers des solutions de supervision et de gestion globale, et peuvent ainsi participer aux efforts nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Les leaders du secteur s'impliquent également dans l'amélioration de la transparence environnementale de leurs produits et dans l'éducation de leurs clients pour une meilleure prise de conscience. La réduction de l'impact environnemental est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises du secteur, quelles que soient leurs spécificités. Aussi le secteur présente des enjeux environnementaux et sociaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Des acteurs tels **Schneider Electric (SE)** et **Legrand** restent particulièrement bien positionnés au fil des années. Les technologies développées par **SE** permettent de suivre, analyser et agir sur les consommations énergétiques pour une meilleure efficacité. Le groupe travaille à l'amélioration de la transparence des produits commercialisés. Ainsi, les Profils Environnementaux des Produits « PEP » précisent les matériaux utilisés, le taux de recyclabilité en fin de vie ainsi que l'impact environnemental des produits sur les 4 phases du cycle de vie (suivis par 11 indicateurs). Ils sont associés aux « Green Premium products ». Cette gamme spécifique, dédiée aux produits verts, baptisée « Green Premium », représentait plus de 77% des ventes à fin 2020. SE s'est engagé dès 2019 auprès de l'initiative Science Based Targets (SBT) sur des objectifs de réduction des GES en ligne avec un scénario 1.5°C. L'objectif est de réduire les émissions de GES (scope 1 et 2) de 100% à horizon 2030 et de 35% son scope 3 (comparé à 2017).

### Focus Sectoriel

**Legrand** affiche cette même volonté de transparence concernant l'impact des produits commercialisés. Le pourcentage du chiffre d'affaires couvert par un Profil Environnemental Produit est de 67% en 2020, en ligne avec l'objectif fixé. La réduction de l'empreinte carbone de Groupe et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> restent toujours des priorités. Legrand était parmi les premiers à s'engager auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) et a publié en 2021 des objectifs de réduction en ligne avec un scénario 1.5°C. L'objectif est désormais de réduire les émissions de GES (scope 1 et 2) de 50% à horizon 2030 et de 15% une part significatif de son scope 3 (comparé à 2019).

<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

## OBLIGATAIRE ■

## Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères\*.

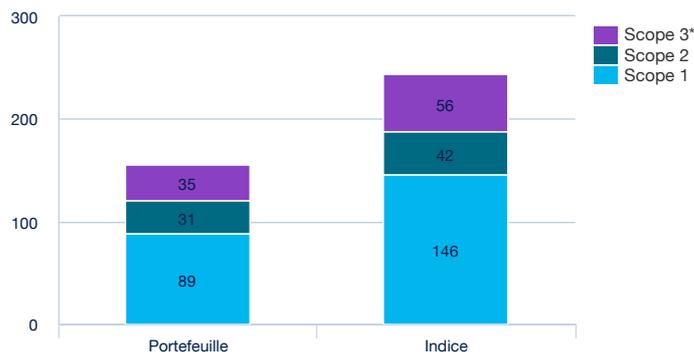
Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

\*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

Environnement<sup>1</sup>

## Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO<sub>2</sub> / M€ (portefeuille/indice) : 156 / 244



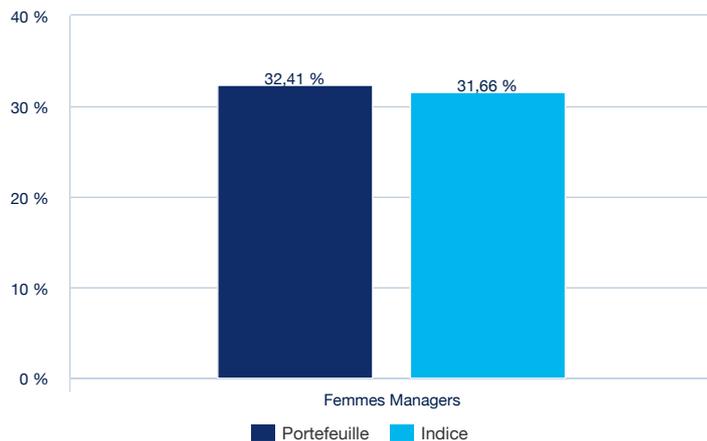
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

\* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 91,33% 96,03%

Social<sup>2</sup>

## Mixité des Managers

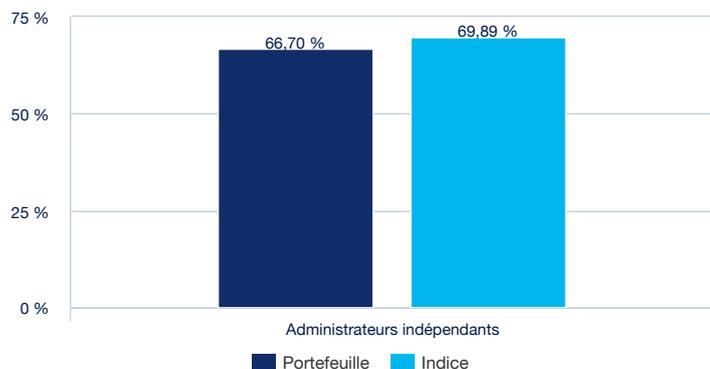


Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,87% 83,31%

## Gouvernance

## Indépendance du Conseil d'Administration

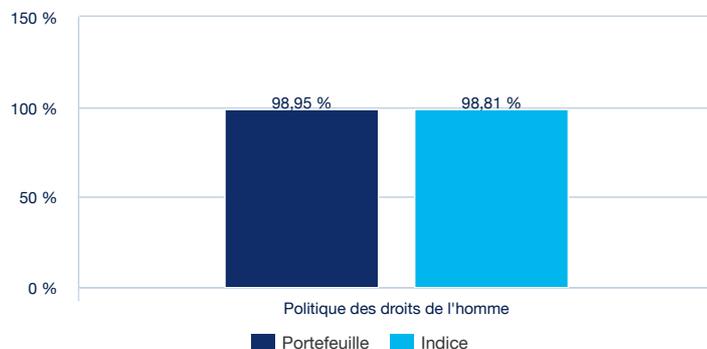


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 84,99% 89,50%

## Respect des droits Humains

## Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 84,99% 89,50%

## Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO<sub>2</sub>.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

**2. Mixité des managers.** Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.